

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-015

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
01 février 2011

L'an deux mille onze, le 07 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Pierre CLOT, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL

Représentés : Pierre TERRAES par Hervé POTHIER DENIS, Patricia OBEID par Mireille PERINEL, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Sophie FAUCON BIGUET par Yannik OLLIVIER, Chantal BREBION par Luc MOREAU

Absents : Jérôme MAGNIN, Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame Michelle LAPRESA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

Objet INSTITUTIONNEL – ELECTIONS - Mise à disposition de la salle Hubert Dubedout pour toutes les réunions électorales.

La commune de Saint-Martin-le-Vinoux est sollicitée pour les réunions électorales, présidentielles, législatives, cantonales, régionales par les différents groupes politiques qui présentent des candidats.

Il est proposé de mettre à disposition la salle Hubert Dubedout pour les réunions publiques de tous les groupes politiques qui en font la demande, à l'exclusion des autres salles communales.

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 8 février 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER

